

D. Quel fut le prix d'achat de ces miroirs? La description en est-elle exacte: deux miroirs décoratifs datant du XVIII<sup>e</sup> siècle?—R. Oui, on me dit que cette description est exacte.

D. Quel en a été le prix?—R. Je ne crois pas que nous ayons les détails ici. On me dit que le prix était d'environ \$2,000 pour ces miroirs.

D. Qui décide des achats et du coût de l'ameublement dans ces cas? Je ne serai pas le premier à formuler des critiques, ou à tenter de dire que ces édifices logeant les représentants du Canada à l'étranger sont convenables, mais je pense que cela va prendre une bonne dose de persuasion pour convaincre beaucoup de Canadiens que l'achat de deux miroirs décoratifs au prix de \$2,000 est nécessaire.—R. Le problème de choisir la vraie sorte d'ameublement est difficile et toujours présent à notre esprit. Je ne pense pas que nous soyons nos seuls maîtres dans ce domaine. Il faut faire la part des circonstances locales et aussi du genre de missions que possèdent des pays comparables au Canada. Le barème de nos représentations varie évidemment beaucoup d'un pays à l'autre. En certains endroits elles peuvent être relativement modestes, tant à cause des usagés du pays qu'en vertu de l'échelle des prix quand nous en venons à acheter un terrain ou une propriété ou à payer le loyer. Il arrive qu'au Brésil les prix sont élevés et les normes de représentations très élevées. Le bref aperçu historique que je vous ai donné vous montrera, je pense, le temps passé par le ministère à examiner la situation avant de formuler des recommandations au gouvernement. Nous avons l'impression que c'était le meilleur achat à effectuer, autant que nous puissions prévoir. Nous avons vraiment passé 5 ans à chercher. La maison est grande et l'ameublement doit être d'une certaine classe. Je pense que nous partageons vos soucis au sujet de ces problèmes et nous les avons bien présents à l'esprit quand nous songeons à aménager les maisons à l'étranger. Comme je l'ai dit plus tôt, nos sommes quelque peu forcés par des normés et des usages qui, si on ne les observe pas, résulteront en des observations non à l'avantage du Canada.

D. Bien. Nous devons reconnaître, je pense, qu'il existe une différence appréciable dans les normes entre les différents pays. La qualité des résidences et des ameublements que j'ai vus dans nos missions à l'étranger est très variée, mais je reviens à ceci, monsieur Macdonnell: je ne sais pas si le reste de l'ameublement requis par les \$94,000 va de pair avec ces deux miroirs, mais j'aimerais proposer que nous prenions en considération un certain équilibre en fournissant aux missions canadiennes à l'étranger leurs édifices et leur ameublement. Nous désirons des immeubles convenables, répondant bien aux besoins, parce que les affaires de l'État s'y traitent en cet endroit. J'admets que nous faisons face à une différence considérable dans les normes locales des pays et que Rio-de-Janeiro est reconnue comme une ville où l'échelle des dépenses de représentations est élevée et l'a toujours été pour tous les pays. Je n'ai cependant jamais rien entendu dire qui pût justifier l'achat de deux miroirs décoratifs du XVIII<sup>e</sup> siècle au prix de \$2,000 à même l'argent des contribuables. Où cette transaction a-t-elle commencé; quelle en fut la cause; qui a recommandé l'achat de ces miroirs et qui l'a autorisé? Quelle attention lui a-t-on accordée?—R. Je sais que toute cette question d'ameublement a été étudiée très sérieusement. Je pense qu'il serait souhaitable d'obtenir des réponses précises aux questions de M. Fleming et nous n'avons pas ces détails ici.

D. Vous devez admettre que, lorsque nous siégeons en comité, il nous est très difficile de juger une question touchant l'ameublement. Vous dites avoir dépensé \$94,000 pour l'ameublement d'une certaine ambassade et c'est quand nous faisons face à une situation comme celle-là que nous pouvons être appelés à exercer un contrôle. J'aime à croire que vous pourrez nous rassurer à ce sujet qui, je le crains, va inquiéter plusieurs personnes.